

jouir de ces privilèges, nous devons être prêts à assumer les responsabilités et à accomplir les devoirs qui leur sont corélatifs.

Nous ne devons pas oublier que les abus de la force n'ont pas encore complètement disparu de ce monde. Les conflits internationaux ne se résolvent pas encore uniquement par des idées morales et par des négociations pacifiques, et c'est le devoir impérieux d'un pays de faire les sacrifices nécessaires au maintien de sa sécurité et à la défense de ses intérêts.

Monsieur l'Orateur, en commençant l'exécution immédiate de la loi du service naval canadien, le Gouvernement a démontré qu'il avait conscience de la grandeur présente de notre pays et du rôle qu'il est appelé à jouer dans le monde.

Cette loi n'est pas une loi de parti, ce n'est pas un expédient basé sur des préoccupations électorales ou des calculs d'égoïsme, c'est une loi d'avenir. En la défendant avec vigueur et en l'exécutant avec énergie, le Gouvernement a fait preuve d'un patriotisme dont le pays lui tiendra compte. Cette loi a été attaquée avec violence. Tout a été mis en œuvre pour la discréditer; tout, même les appels aux préjugés de race, cette manœuvre, tellement odieuse et méprisante que ceux qui y ont recours se défendent emphatiquement de vouloir le faire.

Monsieur l'Orateur, j'ai confiance dans le bon sens de mon pays; il ne se laissera pas troubler par des sophismes et des déclamations imprudentes. Le peuple comprendra que les lois, d'où dépendent son salut et son existence, et qui affectent intimement l'unité et la solidarité nationales, ne peuvent être réglées et décidées par des assemblées tumultueuses et des violences de langage. Il donnera encore toute sa confiance à l'homme d'Etat éclairé, sage et modéré, qui depuis quatorze ans, a si bien gardé et défendu les intérêts les plus graves de notre pays, et qui atteignait hier la soixante-neuvième année d'une vie consacrée au bien; à l'union et au progrès de la confédération canadienne.

A ceux de mes compatriotes qui croient sincèrement que le gouvernement canadien ne devrait pas avoir le pouvoir d'aider, en aucun cas, à la défense de l'empire, je dis qu'ils méconnaissent l'état de notre pays. Ils oublient les caractères distinctifs de notre existence nationale. Nos intérêts les plus chers, nos privilèges religieux et politiques, sont intimement liés au maintien de l'empire et à la conservation de sa suprématie.

Pourquoi refuserions-nous de prendre les moyens d'aider à ce maintien et à cette conservation, surtout lorsque ces moyens sont parfaitement compatibles avec la dignité et l'autonomie du Canada. Nous n'avons pas le droit de nous laisser détourner de nos devoirs et de nos responsabilités par des hypothèses chimériques et des fantômes de périls imaginaires.

M. LAPOINTE.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire en terminant que sur cette grande question qui touche à l'honneur canadien, dans ce qu'il a de plus sacré, le Gouvernement peut compter sur l'appui sincère et convaincu de tous les représentants d'un parti, qui a tant fait pour établir en ce pays, l'union, l'harmonie et la prospérité.

Nous avons conscience de nos devoirs et de nos responsabilités comme représentants du peuple, et nous voulons consacrer tout notre travail et tous nos efforts, en cette Chambre, et en dehors de cette Chambre, à faire prévaloir les idées, les aspirations et les intérêts primordiaux de notre pays.

M. R. L. BORDEN (Halifax, N.-E.): Permettez-moi, tout d'abord, monsieur l'Orateur, d'adresser mes félicitations aux deux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse à Son Excellence, pour la manière très digne avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche, en se plaçant à leur point de vue personnel. Je ne crois pas qu'ils aient omis quoi que ce soit qui devait être dit à ce point de vue.

Je veux offrir mes compliments au pays à l'occasion de la prolongation pour une autre année des services de Son Excellence le comte Grey. A cette époque de développement et de rapides accroissements de notre pays nous rencontrons parmi nous un grand nombre de Canadiens pleins d'enthousiasme, mais je ne crois pas qu'on puisse en trouver un qui en soit davantage animé ou qui soit plus canadien que Son Excellence, dont le séjour parmi nous dure depuis quelques années déjà. Dans tout ce qui touche aux intérêts du pays, dans tout ce qui a trait à son développement rapide, lord Grey s'est toujours tenu au premier rang, où il s'est montré ardent, empressé et aussi plein d'enthousiasme que le plus exubérant des Canadiens.

Avec mon honorable ami, le représentant d'Ottawa, (M. McGiverin) je déplore l'absence de l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) par suite du mauvais état de sa santé. Il n'y a personne ici ou dans le pays, qui refusera à M. Fielding le mérite d'avoir consacré aux affaires publiques une existence toute de travail et de dévouement. Depuis le premier jour de son entrée dans la politique, en Nouvelle-Ecosse, jusqu'à ce jour, je ne connais pas un homme, libéral ou conservateur, qui ait consacré à ses devoirs d'homme public, à son point de vue, une plus grande somme d'énergie que M. Fielding. Je regrette beaucoup que sa santé ait été atteinte et j'espère sincèrement qu'elle se rétablira promptement, afin de lui permettre de reprendre sa place parmi nous dans la Chambre des Communes.

Je déplore, comme l'honorable député qui a proposé l'adresse, la mort si regrettable de Sa Majesté le roi Edouard VII. Notre honorable collègue a exprimé en